

L'INFORMATEUR

MOT DU PRÉSIDENT

Journée mondiale des enseignantes et enseignants et semaine pour l'école publique

Bonjour,

Comme chaque année, je profite de la date du 5 octobre, journée mondiale des enseignantes et enseignants, pour souligner, au nom du conseil exécutif du Syndicat de l'enseignement des Seigneuries, l'apport essentiel du personnel enseignant à l'école publique.

En effet, la Semaine pour l'école publique se déroule au même moment que la journée mondiale des enseignantes et enseignants, car c'est votre implication et votre dévouement qui permet à l'école publique de répondre aux besoins de tous les élèves.



Dans ce numéro :

Mot du président	1
Chronique syndicale locale	2
Chronique vie fédérative	3
Communiqué de la FAE	4

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est à l'origine de l'initiative de cette semaine pour l'école publique et le moment précis du déroulement de la semaine n'est pas un hasard. Si nous constatons le professionnalisme du personnel enseignant qui dispense une formation de qualité à tous les élèves qui fréquentent l'école publique, nous constatons également l'augmentation de la lourdeur de la tâche. Le sous-financement chronique de l'école publique (entretien déficient, matériel pédagogique inadéquat ou manquant, personnel de soutien ou professionnel insuffisant, etc.) nuit à la réussite des élèves, aux conditions d'exercice de la profession enseignante et à l'image de l'école publique.

Nous faisons le pari qu'une école publique valorisée, dont le rôle serait reconnu par les acteurs politiques et sociaux, serait soutenue financièrement et offrirait de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves qu'elle accueille et de meilleures conditions de travail aux employés qui y œuvrent quotidiennement. Souhaitons que notre message soit entendu et compris.

Comme le veut la tradition, les personnes déléguées disposent d'un budget pour organiser un événement festif pour souligner la journée mondiale des enseignantes et enseignants.

Je vous souhaite une bonne journée mondiale des enseignantes et enseignants et au plaisir de vous rencontrer lors de ces événements festifs.

Benoît Giguère
Président



450 455-9492
Ligne sans frais :
1 855 455-9492



ses@videotron.ca

CHRONIQUE SYNDICALE LOCALE

La tâche du personnel enseignant

Prenez note que de nouveaux documents explicatifs sur la tâche du personnel enseignant de tous les secteurs seront diffusés sur le site web et aux personnes déléguées.

Portes ouvertes et tâche complémentaire

Plusieurs enseignantes et enseignants participeront volontairement aux journées portes ouvertes des écoles dans les semaines à venir. Sachez que votre participation aux portes ouvertes est volontaire et qu'elle doit être compensée à même votre tâche complémentaire (le 270 minutes). Je vous recommande de ne pas accepter une journée pédagogique à titre de compensation, car la reconnaissance de votre temps à même la tâche complémentaire réduit votre implication dans les comités. Ensuite, une compensation en journée pédagogique lance un message contradictoire quant à la pertinence des journées pédagogiques sans oublier que plusieurs enseignantes et enseignants utilisent cette journée pédagogique à la maison pour corriger ou planifier, ce qui annule la compensation.

Les journées pédagogiques réservées pour les communications aux parents

Selon notre entente locale (EL 8-4.02 E), les enseignantes et enseignants disposent d'une journée pédagogique à chaque fin d'étape ou avant chaque communication aux parents afin de leur permettre d'effectuer le travail lié aux communications aux parents.

Le contenu des journées pédagogiques est un objet de consultation au conseil d'école et c'est lors des rencontres du conseil d'école que les journées pédagogiques réservées aux communications aux parents sont déterminées.

Lors de ces journées pédagogiques réservées, vous déterminez le travail effectué. Le fait de participer volontairement à des formations ou réunions convoquées par la direction lance un message très clair quant à la pertinence de préserver ces journées pédagogiques pour le travail lié aux communications aux parents. En fait, les directions nous disent souvent que ces journées pourraient leur permettre d'offrir plus de formations ou de tenir des réunions de comité le jour au lieu de les tenir en soirée et ils affirment que plusieurs profs n'utilisent pas ces journées pédagogiques pour du travail lié aux communications aux parents puisque le travail est déjà effectué à la maison le soir ou les fins de semaine.

En guise de solidarité pour la majorité de nos collègues qui ont besoin de ces journées pédagogiques, je vous recommande de vous abstenir de participer volontairement à des activités de formation ou des réunions.

Dépassement des maximums d'élèves par groupe

Chaque année, le syndicat entreprend une démarche de grief collectif en récoltant un formulaire et vos listes de groupes à partir du 15 octobre.

Encore une fois cette année, il y a une baisse de ratio en secondaire 1 et 2 et la pondération à priori des élèves TED et TGC intégrés en classe ordinaire s'applique. Soyez nombreux à compléter l'opération, même si vous n'avez pas de dépassements, car l'opération nous permet d'avoir un meilleur portrait de la situation et votre implication nombreuse a un poids lors des discussions de règlements.

5 octobre

*Journée mondiale
des enseignantes
et enseignants*



Un nombre élevé de répondantes et répondants démontre une confiance des membres envers le syndicat et une crédibilité face à la partie patronale.

Veuillez noter que les pourparlers se poursuivent pour revoir une partie de l'entente conclue à propos des dépassements de 2010-2011 dans le secteur EHDA. Aucune discussion n'a eu lieu au sujet des dépassements de 2011-2012.

Plan d'intervention

Selon l'article 96.14 de la loi d'instruction publique, la direction d'école a la responsabilité d'établir un plan d'intervention pour tous les élèves HDAA et pour les élèves à risque lorsque nécessaire.

Or, depuis plusieurs années, les enseignantes et enseignants du secteur d'adaptation scolaire et des groupes de soutien rédigent ces plans d'intervention en demandant une compensation en tâche éducative. Toutefois, plusieurs communications avec les membres nous indiquent que des enseignantes et enseignants d'adaptation scolaire ou des groupes soutien rédigeraient ces plans d'intervention sans obtenir une compensation adéquate. Si votre direction vous demande de rédiger un plan d'intervention, vous avez le droit de demander une compensation en tâche éducative ou d'aviser la direction que cette responsabilité ne vous incombe pas. Dans l'éventualité où vous êtes obligés à rédiger un plan d'intervention, nous vous recommandons de communiquer avec le bureau syndicat afin d'évaluer la possibilité d'un grief. Dans cet optique, il faut toujours conserver les preuves (courriel de la direction, nom de l'élève, date de la rencontre, etc.).

Finalement, l'entente convenue l'année dernière entre la CSTL et le Syndicat au sujet de la libération ou de la rémunération au taux de la suppléance pour la compensation liée à la participation à la réunion du plan d'intervention s'applique également cette année.

Activités étudiantes - Rappel

Conformément à la note en bas de page de l'article 8-2.00, la participation aux comités ou réunions en lien avec une activité étudiante est compensée à même la tâche éducative et non la tâche complémentaire.

CHRONIQUE VIE FÉDÉRATIVE

Cette année se tiendra un congrès de la FAE en juin 2013. L'assemblée des personnes déléguées nommera bientôt la délégation qui représentera le Syndicat de l'enseignement des Seigneuries au congrès. Pour l'instant, nous savons que le congrès prendra position sur la laïcité et l'autonomie professionnelle en lien avec les structures scolaires. Dossier à suivre ...

Le conseil exécutif du SES soumettra les noms de plusieurs membres du SES à la FAE pour se joindre aux travaux des groupes de travail sur l'autonomie et les structures scolaires et sur les épreuves ministérielles.

450 455-9492

Ligne sans frais :

1 855 455-9492

<http://www.leses.org/>

ses@videotron.ca



Changement de cap en éducation

La commande reste lourde

Montréal, le 19 septembre 2012 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) souhaite bonne chance à madame Marie Malavoy devenue ministre de l'Éducation. La FAE avait annoncé récemment son souhait que le prochain titulaire de ce ministère connaisse un tant soit peu ce domaine et que lui soient retirés les dossiers du Loisir et du Sport pour lui permettre de se concentrer sur sa principale mission, l'éducation. Même si cet appel n'a été entendu que partiellement, la FAE considère que madame Malavoy aura plus de temps pour suivre les très complexes dossiers d'éducation relevant des commissions scolaires puisqu'elle n'aura plus à s'occuper de l'enseignement supérieur. Nous croyons ainsi que madame Malavoy pourra jouer son rôle plus efficacement et diriger ce ministère actuellement dysfonctionnel.

« Ayant déjà occupé le poste de critique en matière d'éducation, madame Malavoy est déjà sensibilisée aux besoins de l'École publique et aux difficultés qu'elle rencontre pour remplir adéquatement sa mission », a déclaré le président de la FAE, Pierre St-Germain.

La FAE espère trouver auprès de la nouvelle ministre une oreille attentive sur les nombreux dossiers qui la préoccupe et qui ont pour objectif d'accroître sans cesse la qualité des services dispensés aux élèves et d'améliorer les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants pour les rendre.

« La nouvelle ministre sait sûrement que les commissions scolaires ont des responsabilités à l'égard de tous les élèves et que les défis à relever sont nombreux. Ainsi, il faudra rapidement s'attarder au soutien à donner aux élèves en difficulté, répondre aux besoins croissants à l'éducation des adultes et en formation professionnelle, améliorer les services d'accueil et de francisation, développer davantage l'enseignement préscolaire par l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein et des maternelles 3 ans à demi-temps pour bien préparer les enfants à l'école et favoriser leur réussite scolaire. Rappelons que cette dernière mesure est proposée depuis plusieurs années par la FAE pour favoriser l'égalité des chances des enfants provenant de milieux défavorisés et réduire ainsi le décrochage. Il faudra assurément consacrer de l'argent au maintien des immeubles. Avec ce qui est survenu dans la plus grosse commission scolaire du Québec, nous n'aurons sûrement pas à la convaincre de la nécessité d'assurer un financement adéquat du réseau public d'éducation et nous souhaitons qu'elle soit réceptive à la demande de mettre fin au financement public des écoles privées. Nous espérons que l'arrivée de Mme Malavoy permettra d'ouvrir les discussions sur l'évaluation des apprentissages et sur la place des connaissances. Nous lui adressons nos vœux de franc succès dans ses nouvelles fonctions compte tenu de la lourde tâche qui l'attend et l'assurons de notre collaboration dans les dossiers ayant pour but de favoriser l'épanouissement de tous les élèves et celui des enseignantes et enseignants qui travaillent auprès d'eux », de conclure le président de la FAE, Pierre St-Germain.

La FAE formule le souhait que la nouvelle ministre de l'Éducation ait les coudées franches au plan budgétaire et au sein du nouveau cabinet pour mener à terme ses dossiers qui sont prioritaires pour le développement de la société québécoise, et ce, en dépit du contexte d'un gouvernement minoritaire.

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications